

Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Frappy, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor, Mme Rolland et M. Siquot

Ont donné pouvoir : Mme Bouclier à M. Elisabeth, Mme Collibeaux à Mme Desquesne, M. Gascouin à Mme Lemeray et Mme Mourocq à M. Mèche

Excusés : Mmes Roelandt, Catherine et Lair

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191216-20_02083-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

ANNULE et REMPLACE

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 24 - votants : 28	N° 13 / 1-2-2 Date de la convocation et d'affichage : 10 décembre Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Avenant n° 5 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif entre la commune de Condé-en-Normandie et STGS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants,
Vu la délibération du 27 mars 2006 relative au principe de délégation et durée des contrats pour le service public d'eau potable et le service public d'assainissement collectif,
Vu le contrat d'affermage en date du 31 octobre 2006,
Vu l'avis de la commission de concession réunie le 13 décembre 2019,

Madame le Maire expose que la procédure de renouvellement de délégation du service de l'assainissement est en cours de procédure (phase de négociation) et ne sera pas achevée à l'échéance du contrat actuel. Aussi, au motif de l'intérêt général de la continuité du service de l'assainissement, une prolongation du contrat actuel avec la société STGS est proposée.

Il a donc été demandé au Déléguataire, qui l'accepte, de convenir d'une prolongation du contrat en cours par la signature d'un avenant n°5 portant uniquement sur la prolongation du contrat actuel dans les mêmes termes et conditions jusqu'au 30 juin 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prolongation du contrat actuel jusqu'au 30 juin 2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 18 décembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

